



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2020

19 heures 00

-----

GF/VC

N° 002590

Patrimoine et Musée -  
Demande de  
subvention auprès de  
la Direction Régionale  
des Affaires  
Culturelles (DRAC)  
pour la restauration  
des collections du  
musée

Affiché le :

Le mardi 29 septembre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS :**

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des « Musées de France » la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire rappelle également que le conseil municipal du 17 décembre 2019 a validé à l'unanimité le Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt. Ce projet a été validé par l'État le 14 février 2020 et une étude de faisabilité, puis de programmation seront conduites en 2020/2021.

Madame le Maire souligne l'importance de poursuivre les campagnes de restauration des collections archéologiques du musée municipal dans l'objectif de leur présentation future au sein d'expositions temporaires, mais également dans le parcours permanent du futur Musée d'Apt.

Madame le Maire précise qu'un plan de restauration a été établi par l'équipe du musée municipal visant à conserver et restaurer plusieurs éléments de mobilier céramique et métallique pour les périodes préhistoriques, protohistoriques et romaines. Au regard de l'importance artistique et historique de ces vestiges, les opérations de restauration seront assurées par des professionnels agréés, après avis de la commission de restauration des musées de France. En 2021, il est proposé de stabiliser et restaurer un lot de 137 objets en bronze, fer, argent et plomb, dont la stabilisation n'a pas été réalisée à l'issue des fouilles archéologiques qui ont permis leur découverte, et dont l'état de conservation est aujourd'hui mauvais.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20200929-2590-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Afin de procéder à ces travaux dont le montant est évalué à 16 594,20 €, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2021, une subvention d'un montant minimal de 8 290 € (huit mille deux cent quatre-vingt-dix Euros).

**DELIBERATION  
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**Considère** que la conservation et la restauration des collections municipales constituent les principales missions patrimoniales de la ville,

**Confirme** la décision de procéder à la restauration d'un lot de 137 objets métalliques, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France,

**Dit** que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2316, chapitre 6000 (investissement), de l'exercice budgétaire 2021,

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimal de 8 290 Euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France,

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200929-2590-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 02/10/2020